# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º II-886

présenté par Mme Ménard

#### **ARTICLE 20**

### ÉTAT B

### Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	2 000
Préparation et emploi des forces	2 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	2 000	2 000
SOLDE	(	)

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 2 000 euros du programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense de l'action 08 – Relations internationales et diplomatie de défense vers le programme 178 – Préparation et emploi des forces de l'action 01 – Planification des moyens et conduite des opérations

ART. 20 N° II-886

Amendement d'appel.

Nous avons fait le choix d'être une armée de pointe - et c'est une bonne chose - capable d'intervenir partout.

Cependant, à l'heure où les conflits s'inscrivent dans de nouveaux paradigmes et où notre armée est "échantillonnaire", se pose la question de notre autonomie et de notre capacité à faire face à nos anciens et nouveaux ennemis.

Quelle est la stratégie du Gouvernement sur ce sujet ?

Quelle est la stratégie de remontée en puissance en cas de résurgence d'une menace ?